

RESSOURCES DE LA FAMILLE :

Employeur du père : _____

Employeur de la mère : _____

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE DE LA FAMILLE

(figurant sur l'avis d'imposition 2021 au titre des revenus 2020) _____ euros

Je certifie (nous certifions) que les renseignements fournis sont exacts et suis (sommé) informé(e)s que toute déclaration inexacte entraînera le rejet de ma (notre) demande.

SIGNATURE :

Du père

De la mère

AMNEVILLE - MALANCOURT, LE _____

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Certificat de scolarité de l'année scolaire 2021/2022 mentionnant :**
 - . Les coordonnées de l'établissement - Le cursus suivi
 - . Nom, prénom, date de naissance de l'élève
- Photocopie intégrale (recto-verso) de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2021 sur les revenus 2020 du foyer.** *Si vos revenus issus de votre travail à l'étranger ne figurent pas sur votre avis d'imposition, fournir obligatoirement le certificat de déclaration fiscale et de rémunérations perçues au titre de l'année 2020*
Enfants en garde alternée : le dossier est admis si un des deux parents réside à Amnéville ou Malancourt-la-Montagne, sur justificatif du jugement de divorce ou de séparation mentionnant la garde alternée et de l'avis fiscal des deux parents
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom des parents (ou obligatoirement de l'élève s'il est majeur ou s'il atteint la majorité avant le 1^{er} juin 2022)**
- Si l'élève ne porte pas le même nom que le demandeur, copie intégrale du livret de famille.**
- Justificatif de domicile, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone**

DÉPOT DE LA DEMANDE

Du lundi **18 octobre** 2021 au vendredi **17 décembre** 2021 inclus, dernier délai

Au service enfance

Espace St Exupéry, Rue Clémenceau

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

Ou

En mairie de Malancourt-la-Montagne

Aux jours et heures de permanence :

lundi 14h00-19h00, **mardi** 14h00-17h00, **mercredi** 8h00-12h00 / 14h00-17h00,
jeudi 14h00-17h30 et le **vendredi** 8h00-12h